SERVICE D'INCENDIE ET D'AIDE MEDICALE URGENTE

Avenue de l'Héliport 15, 1000 Bruxelles / www.firebru.brussels Service de Prévention # tel : 02/208.84.30 # fax : 02/208.84.40 # e-mail : prev@firebru.brussels

Cadre réservé à l'administration communale	Cadre réservé au Service d'Incendie:
Commune :	
service:	Réf SI:
personne de contact:	IN:
tél:	Officier:
e-mail:	OUT:
réf:	Facture:
	DATE DE DEPOT :

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVIS DE PREVENTION INCENDIE

<u>Les données inscrites sur ce formulaire ne seront plus modifiables par la suite.</u> Votre dossier sera traité uniquement si celui-ci est complet. En cas de dossier incomplet, d'informations erronées ou manquantes, votre dossier vous sera renvoyé.

DESCRIPTION du LIEU soumis à AVIS Affectation projetée nécessitant avis du SIAMU Rénovation et extension d'un complexe scolaire. (Enseignement) Exemples: Logements, Bureaux, Hôtel, Crèche, Centre médical, avec/sans Parkings, Commerce de détails, Snack, Café, Débit de boissons, Parkings Affectation actuelle : Enseignement. Superficie: concernée par la demande : 6.511,21 m²/ totale du bien : 10.542,78 m² Parking: superficie: 0 m²/ 0 places. Dénomination : Ecoles Primaire & Maternelles P18/M3/L18/K3. Rue, n°: Rue Pierre Longin, 1 (Ecole P18, L18) Avenue Marius Renard, 5 (Ecole K3) Avenue Romain Rolland, 70 (Ecole M3) Commune, code postal: Anderlecht, 1070. Cadastre: 8e division, section H, parcelle no 403r.

COORDONNEES du DEMANDEUR >> L'AVIS SERA ENVOYE AU DEMANDEUR << ← OU →		
N° carte d'identité :	Administration communale d'Anderlecht Service Bâtiment et Logements	
N° Registre National :	Raison sociale du redevable :	
Agissant en qualité de :	□ s.a. □ sprl □ s.c. □ s.c.r.l. ☑ Autres	
□ Propriétaire □ Locataire □ Gérant □ Autres	TVA BE Non assujetti.	
Administration communale d'Anderlecht - Service Bâtiment et Logements.		
Rue, n°: Rue du Transvaal, 21.		
Commune, code postal: Anderlecht, 1070.		
Tél: +32 2 556 31 50 GSM: / e-mail: batlog@anderlecht.brussels Fax: +32 2 520 34 51.		

COORDONNEES de FACTURATION

>> NE PAS REMPLIR SI IDENTIQUES AUX COORDONNEES DU DEMANDEUR <<

Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le service d'incendie donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée – art. 9 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18/12/2003 – M.B. 12.02.2004

Nom: / Rue, n°: / Commune, code postal: /

DATE et SIGNATURE du demandeur Le 08.09.2017,

COORDONNEES de L'ARCHITECTE Bureau d'architecture : Atelier des Architectes Associés sprl Personne de contact : Nom, Prénom de l'architecte (n° de matricule) : Mr Yves De Windt (1500590) Rue, n° : Rue de Neerpeede, 861. Commune, code postal : Anderlecht, 1070. Tél : +32 2 344 39 49 GSM : / e-mail : y.de-windt@aaarch.be Fax : /

OBJET DE LA DEMANDE d'AVIS

✓ A – PERMIS d'URBANISME	si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :	
a) Construction :	□ Partielle □ Plans modifiés (***) (suite à avis du SIAMU)	
b) Transformation (*): Régularisation (**)	☑ Intérieure □ Plans modifiés (***) (suite à avis du SIAMU)	
ANNEXES OBLIGATOIRES		
1- Fiche descriptive des mesures de prévention incendie à destination du SIAMU (cf. modèle joint en annexe) 2- Copie du formulaire de la demande de permis d'urbanisme (Annexe 1 de la commune) 3- Dossier de plans complet, signés par le demandeur et l'architecte : plan de l'implantation du(des) bâtiment(s) et des abords (1/200e), plan de chaque niveau, coupes avec altimétrie, façades, détails constructifs côtés, (1/50e) et photographies significatives 4- Liste reprenant la surface brute de chaque niveau (sous-sol compris), signé par le demandeur et l'architecte, 5- Note explicative prévue dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme 6- Plans de compartimentage pour les bâtiments de plus de 1000m², format A3 (*) En supplément : Pour toutes les transformations, veuillez fournir : Plans de la situation existante et projetée (**) En supplément : Pour les régularisations, veuillez fournir : Plans de situation de fait, de droit et/ou projetée (***) En supplément : Pour les modifications, veuillez fournir : Liste des modifications et plans de synthèse de celles-ci		
■ B – PERMIS d'ENVIRONNEMENT	si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :	
✓ Nouvelle demande □ Modification □ Renouv		
ANNEXES OBLIGATOIRES		
1- Fiche descriptive des mesures de prévention incendie à destination du SIAMU (cf. modèle joint en annexe) 2- Copie du formulaire de demande de permis d'environnement et ses annexes 3- Plans de synthèse, format A3, localisation des installations soumises à avis du SIAMU		
□ C − PERMIS MIXTE (d'urbanisme et d'environnement) si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :		
□ Nouvelle demande □ Modification		
ANNEXE	S OBLIGATOIRES	
1- L'ensemble des annexes demandés dans les rubriques A et B		
□ D – AVIS SIAMU Pour EVENEMENTS si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :		
□ Nouvelle demande (1 ^{ère} édition) □ Réédition (Les demandes d'avis sont à introduire <u>uniquement</u> après avis de la Commune et à sa demande)		
ANNEXES OBLIGATOIRES		
1- FORMULAIRE EVENEMENT dûment complété, et ses annexes. (Formulaire disponible sur le site du SIAMU)		
□ E – AUTRES	si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :	
☐ Autorisation d'exploiter ☐ Contrôle des tra	avaux terminés (****)	
☐ Attestation de sécurité ☐ Contrôles périod		
ANNEYES OBLIGATOIRES		
1- Attestations de réception et d'entretien des installations techniques (électricité, gaz, chauffage, ascenseurs, hotte, détection incendie, etc.) 2- Attestations de contrôle des équipements de détection et de lutte contrel'incendie (****) En supplément:		

Pour les controles de travaux terminés, veuillez foumir : Plans cachetés par SIAMU + copie du (ou des) rapports d'avis + liste des surfaces brutes as-built